



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Comité Local de Cohésion Territoriale

Réunion du 14 septembre 2021

**Direction
départementale
des territoires**

14/09/2021

Ordre du jour

- 1 – Contrats de Relance et de Transition Ecologique
- 2 - Programmes de revitalisation de centre-villes et centres-bourgs
- 3 – Société numérique et autres programmes de l'ANCT
- 4 – Ingénierie en appui des collectivités locales
- 5 – Vos questions

1 – Contrats de relance et de transition écologique



► Objectifs du CRTE

Contrat qui couvre le mandat 2020-2026

Démarche qui s'appuie sur un projet de territoire autour de trois priorités :

- cohésion des territoires
- transition écologique
- approche transversale et responsable de l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire

Un paysage contractuel simplifié axé sur deux niveaux (CPER – CRTE)
Contrat inclusif qui a vocation à intégrer les différents programmes territoriaux d'appui

1 – Contrats de relance et de transition écologique



► Méthodologie d'élaboration souple

Définition locale des périmètres entre les préfets et les élus locaux

Élaboration qui s'appuie sur l'existant :

- démarches stratégiques des collectivités (PLUI, SCOT, PCAET, PAT)
- contractualisations en cours ou passées
- état des lieux écologique initial

Contrat évolutif dans le temps et tout au long du déroulement du contrat : avenants, conventions financières annuelles

Co-construction entre l'intercommunalité, les communes, les acteurs socio-économiques du territoire :

- définition des axes stratégiques
- établissement d'un plan d'action

1 – Contrats de relance et de transition écologique



► Financement des CRTE

Simplification pour les porteur de projet de l'accès aux crédits de l'État et des opérateurs

Le CRTE permet de coordonner les différentes sources de financement

Au niveau local, crédits mobilisables :

- plan de relance
- DSIL de droit commun
- DETR
- FNADT
- autres crédits de droit commun (DRAC, santé, transition écologique ...)
- mutualisation des moyens d'ingénierie

1 – Contrats de relance et de transition écologique



► Les CRTE en Deux-Sèvres

6 CRTE :

- CAN
- CC du Mellois en Poitou
- CC du Haut Val de Sèvre
- PETR Pays de Gâtine
- CA du Bocage Bressuirais
- CC du Thouarsais

Signature des CRTE programmée pour cinq d'entre eux entre le 27 août et le 27 septembre 2021

2 CRTE signés les 27 et 31 août 2021

1 CRTE signé au cours de l'automne

1 – Contrats de relance et de transition écologique



► Les indicateurs de suivis et la mise en oeuvre

Plusieurs ressources relatives aux indicateurs de suivi (données fournis par la DDT en février 2021, des indicateurs nationaux)

Une grille d'évaluation des actions mises en oeuvre

Des domaines à conforter dans le cadre des avenants

Possibilité de s'appuyer sur le guide du Ministère de la Transition Ecologique sur les CRTE

2 – Programmes de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

► Action Coeur de Ville

Un programme qui concerne les villes de Niort et de Bressuire et qui est prolongé jusqu'en 2026 avec 350 millions d'euros supplémentaires,

Deux conventions d'opération de revitalisation de territoire (ORT) signées avec la mise en œuvre d'un plan d'action.

2 postes de chefs de projet financés à 50% par l'ANAH, soit un total annuel d'environ 65 000 €.

Des réunions régulières des comités techniques et des comités de projet pour suivre la mise en œuvre du plan d'action.

Une évaluation du dispositif engagée sur Niort et Bressuire avec une ingénierie gratuite mise à disposition par l'ANCT.

2 – Programmes de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

► Petites villes de demain

100 % des projets Petites villes de demain (PVD) sont intégrés aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Les 18 communes PVD du département auront formalisé leur adhésion au dispositif par la signature de 12 conventions à la mi septembre.

Des équipes renforcées autour des élus : 9 chef(fe)s de projet cofinancés par l'État, l'ANAH et la Banque des Territoires à hauteur de 75 % + des volontaires territoriaux en administration + un manager de commerce

Un délai de 18 mois après la signature de la convention d'adhésion pour écrire la stratégie de revitalisation et signer la convention d'ORT. Thouars dispose déjà d'une convention d'ORT.



MOBILISER TOUS LES ACTEURS locaux autour du projet

COMITÉ LOCAL DE PROJET piloté par les élus et qui rassemble les partenaires du programme pour faire avancer les projets

Soutenu et appuyé techniquement par :

- Le préfet et ses équipes
- Les régions et les départements
- Les partenaires locaux et nationaux : Agence d'urbanisme, CAUE, CEREMA, EPF, SEM/ SPL, bailleurs sociaux, CCI, CMA, CCI,...

RENFORCER LES ÉQUIPES autour des élus



L'INGÉNÉRIE

DU PROGRAMME

au service de vos projets

CHEF DE PROJET

Financé à 75 % par l'ANCT, la Banque des Territoires et l'ANAH Jusqu'en 2026

VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Financé à hauteur de 15 000 €/an par l'ANCT

MANAGER DE COMMERCE

Financé à hauteur de 20 000 €/an pendant 2 ans par la Banque des Territoires

PARCOURS DE FORMATION

- Académie des territoires pour les élus
- Socle initial et des modules complémentaires pour les chefs de projets, les services et les élus

LE CLUB

(le 2^e pilier du programme)



BÂTIR SON PROJET de territoire

1. Compléter le diagnostic territorial
2. Réaliser et financer des études stratégiques et opérationnelles
3. Associer la population
4. Élaborer un plan d'actions pluriannuel



PASSER À L'OPÉRATIONNEL

Le programme permet en parallèle de :

- Cofinancer les projets et actions matures
- Assister à la maîtrise d'ouvrage



2 – Programmes de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

► Un travail en réseau et des outils de communication et d'échanges

Niveau national

- Club des Petites villes de demain,
- Des semaines thématiques,
- Des rencontres et des formations,

Niveau départemental

- Un réseau départemental des chef(fe)s de projet avec une 1^{ère} réunion le 1^{er} octobre et des rencontres tous les deux mois,
- Une réunion annuelle avec l'ensemble des élus concernés,

Niveau communal et intercommunal

- Des équipes projets à constituer,
- Des comités de projets à réunir d'ici la fin de l'année.

2 – Programmes de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

► L'opérationnalité

Appui en ingénierie – quelques exemples

- **Saint-Maixent-l'École** - Appui à la conception du projet global de revitalisation – Marché à bons de commande Banque des Territoires.
- **Bressuire** – Accompagnement sur des études (reconversion bâtiment, étude déplacement) – Marché à bons de commande ANCT.
- **Coulonges-sur-l'Autize / Chef-Boutonne** - Appui ID79 sur des marchés de conception et de travaux sur les espaces publics.
- Rencontre des PVD avec les architectes et paysagistes conseil de l'État, l'architecte des bâtiments de France.

2 – Programmes de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs

► Implication des partenaires dans le programme PVD

Présentation de l'ensemble des partenaires locaux du programme au cours de la réunion du 6 avril 2021.

Convention d'intermédiation entre la Banque des Territoires et le Conseil régional ou le Conseil départemental

Plusieurs demandes d'études ont été formulées dans le cadre de ces conventions :

- **Saint-Maixent-l'Ecole** (étude commerciale - intermédiation BdT/CR NA)
- **Thouarsais** (liste d'études pour Thouars -intermédiation BdT/CRNA- et Saint-Varent -intermédiation BdT/CD 79)
- **Mauléon** (étude de revitalisation - intermédiation BdT/CR NA)

Les actions de la Banque des Territoires en faveur du commerce prolongée jusqu'au 31 octobre 2021.

2 – Programmes de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs



► Le Fonds friches et le Fonds de relance des locaux d'activité

Un premier appel à projet qui a bénéficié à plusieurs Petites villes de demain (Cerizay, Chef-Boutonne, Mauléon et Thouars) et à Niort (Action Coeur de Ville).

Un montant d'aide au niveau départemental de 1,75 millions d'euros pour des collectivités et des bailleurs sociaux.

Un nouvel appel à projets « recyclage foncier » et friches polluées ouvert du 15 juillet au 8 octobre avec une enveloppe régionale de 29,5 millions d'euros.

Une pérennisation du dispositif annoncée le 07 septembre 2021 par le Président de la République au cours des journées nationales Action Coeur de Ville.

Une première candidature départementale sur le fonds de restructuration de locaux d'activités en cours d'instruction.

3 – Société numérique et autres programme de l'ANCT

- 1) L'accès aux réseaux communications électroniques fixe et mobile
- 2) Le programme France Services
- 3) Le déploiement des Conseillers numériques France Services

3 – Société numérique et autres programme de l'ANCT

- ▶ **L'accès aux réseaux communications électroniques fixe et mobile**
- Point sur le Dispositif de Couverture Ciblée (DCC) ou New Deal Mobile, créé en 2018 ; action de l'équipe-projet Téléphonie mobile départementale
- Le Comité de concertation départemental pour l'accès aux réseaux de communications électroniques fixe et mobile installé le 8/09/2021 : cette nouvelle instance coexistera avec l'équipe-projet TM et a pour rôle de renforcer la coopération locale afin de répondre aux usagers des réseaux et assurer le suivi de l'ensemble des objectifs fixé en matière de modernisation des réseaux numériques et téléphoniques

3 – Société numérique et autres programme de l'ANCT

► Le Réseau France Service

- Cadre juridique : charte nationale d'engagement France Services parue le 1/07/2019

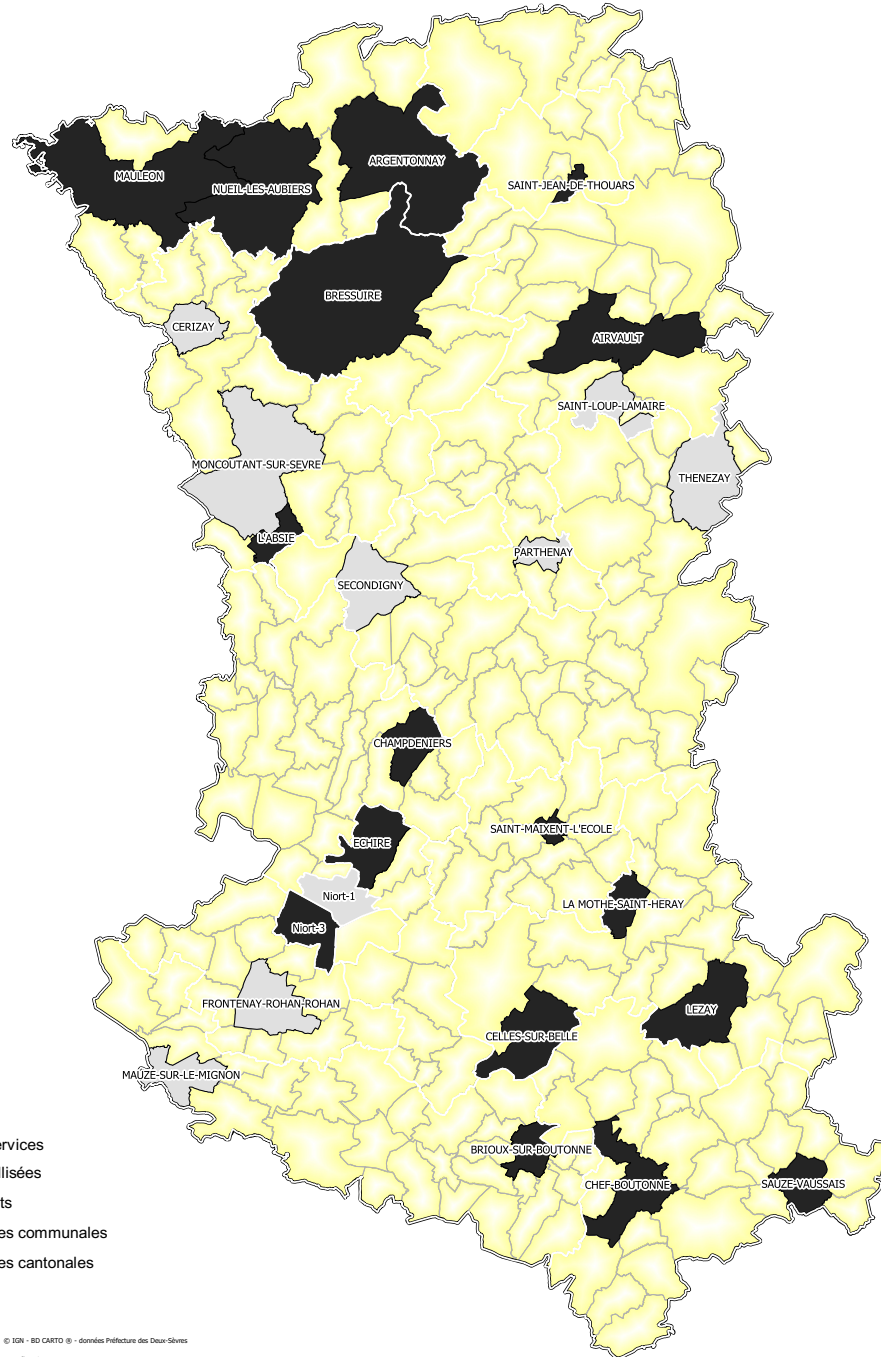
- Sa déclinaison locale est la convention départementale cosignée le 4 février 2020 avec les 9 opérateurs-partenaires du programme national (CAF, CPAM, CARSAT-CO, MSA, La Poste, Pôle-Emploi, DDFIP, les ministères de la Justice et de l'Intérieur) et les gestionnaires des premiers sites labellisés ;

- l'objectif départemental est de 21 France Services d'ici à fin 2022 ; il y en a à ce jour 17, dont 7 ex-MSAP ; 9 dossiers en cours d'instruction : Frontenay Rohan-Rohan, Cerizay, Moncoutant, Secondigny, Thénezay, Mauzé-sur-le-Mignon, Parthenay, Niort (en QPV) et Saint-Loup Lamairé

- à terme les 17 cantons deux-sévriens devraient être dotés d'une France Services ; sur demande du préfet son « quota » peut être augmenté dans la limite de 10 %, soit un total de 23 sites.

Le réseau France Services état d'avancement

au 13 juillet 2021



France Services
 ■ Labellisées
 ■ Projets
 □ Limites communales
 □ Limites cantonales

3 – Société numérique et autres programme de l'ANCT



► **Déploiement des conseillers numériques France Service (CnFS)**

- dispositif lancé en février 2021
- rôle du CnFS : soutenir les usages quotidiens du Numérique, sensibiliser à ses enjeux, favoriser des usages citoyens et critiques, et rendre autonome dans l'utilisation de cet outil
- 2 vagues de recrutement ont eu lieu, une 3ème est annoncée
- quota départemental : 30 postes
- sur 23 recrutements opérés par 12 structures de statut public (communes, CCAS, France Services et EPCI) et 9 structures de statut privé (MPT/CSC, Chambre d'Agriculture, Maison de l'Emploi et des Entreprises, communauté Emmaüs..)

4 – Ingénierie en appui aux collectivités locales

► Comité opérationnel départemental

Réunion le 1^{er} mars 2021 d'un premier comité opérationnel réunissant l'ensemble des acteurs de l'ingénierie dans le département.

Proposition de rédaction d'une plaquette co-rédigée avec la majorité des acteurs de l'ingénierie publique départementale.


14 fiches réalisées à ce jour

Plaquette en voie de finalisation pour une diffusion par voie électronique auprès des collectivités.

4 – Ingénierie en appui aux collectivités locales

► Plaquette départementale sur l'ingénierie

Votre partenaire en ingénierie territoriale



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

www.epfna.fr

MISSIONS

L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) est un Établissement public à caractère industriel et commercial, créé par le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 du Conseil d'Etat (version consolidée au 13 septembre 2018). Il est l'un des 10 établissements publics fonciers d'Etat.

Il est placé sous la tutelle du Ministère de la cohésion des territoires, ainsi que du Ministère de l'économie, des finances et de la relance, et soumis au contrôle budgétaire. A ce titre, il est au service des politiques publiques en faveur de l'aménagement durable du territoire et de la production de logements.

Conformément à l'article L.321-1 du code de l'urbanisme, l'EPFNA est compétent pour « réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens de l'article L. 300-1, des biens fonciers ou immobiliers acquis ».

- La mission principale de l'EPFNA est d'acquérir et de gérer pour le compte de collectivités territoriales, des fonciers, bâtis ou non, nécessaires à la réalisation de projets urbains ou immobiliers.
- Il assure également des missions de conseil stratégique et opérationnel en lien avec ces projets fonciers, ainsi que des travaux de mise en sécurité, de dépollution ou de déconstruction.

L'EPFNA est au service des territoires de 10 départements de Nouvelle-Aquitaine : la Charente, la Charente-Maritime, la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, les Deux-Sèvres, la Gironde, la Haute-Vienne, la Vienne et le Lot-et-Garonne (hormis les communes de l'agglomération d'Agen).

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'EPFNA intervient dans le cadre de conventions d'intervention foncière signées avec les communes et les EPCI, lui déléguant, le cas échéant, le droit de préemption sur certains périmètres du territoire communal préalablement identifiés.

Les projets qu'il accompagne doivent s'inscrire dans les objectifs de développement durable et d'aménagement du territoire fixés par le ministère de la Cohésion des territoires. Ces objectifs sont traduits dans le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'EPFNA, adopté en 2018, qui fixe pour cinq années ses modalités d'intervention en application des orientations stratégiques de l'Etat :

- Favoriser la production ou la rénovation de logements, en particulier de logements sociaux
- Reconquérir les friches urbaines pour limiter l'artificialisation de sols naturels
- Permettre le développement d'activités sans contribuer à l'extension urbaine
- Valoriser et redynamiser les centres-villes et les centres-bourgs

Emergence de projet :

- Accompagnement de la collectivité dans la définition d'une stratégie foncière au service d'un projet de territoire
- Appui en ingénierie foncière pour la définition d'un projet porté par la collectivité

Au stade du projet :

- Acquisition foncière, par tous modes : négociation amiable, préemption, expropriation
- Gestion du patrimoine
- Travaux de dépollution, démolition ou de mise en sécurité d'un bien
- Accompagnement de la sortie de projet (recherche d'un acquéreur, cession du bien)

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'EPFNA, créé en 2008, compte 61 collaborateurs, organisés en deux directions :

- Pôle Foncier, qui porte les missions d'intervention foncière confiées à l'EPFNA. L'expertise des équipes porte sur le foncier, l'immobilier, l'aménagement du territoire et le droit de l'urbanisme.
- Pôle Ressources, qui dispose notamment de compétences en matière d'études, de travaux de dépollution et de déconstruction, de gestion du patrimoine et de recherche de financement.

L'INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DE VOS PROJETS EN DEUX-SÈVRES

Votre partenaire en ingénierie territoriale



Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

www.epfna.fr

CONDITIONS TARIFAIRES

L'EPFNA est financé par la TSE, taxe additionnelle à la fiscalité locale, et le produit de ses cessions. Il ne se rémunère pas auprès des collectivités dans le cadre de ses missions d'intervention foncière. Toutefois, la collectivité porteuse d'une convention s'engage à racheter les biens acquis et les dépenses réalisées par l'EPFNA dans le cadre du portage foncier si les biens ne sont pas été cédés à un tiers.

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHÉVÉ

Démolition / reconstruction d'une supérette dans le centre-bourg de Oiron

Soucieuse de maintenir des services et de la vie dans son centre-bourg, la Commune d'Oiron a sollicité l'aide de l'EPFNA pour procéder à l'acquisition de la supérette du village, située autour de la place principale, dont l'état de vétusté rendait impossible la poursuite de l'activité.

L'ensemble immobilier était composé d'un local commercial comprenant une supérette et une partie tabac-presse-bureau de poste, une partie à usage d'habitation élevée sur deux niveaux au-dessus de la partie commerciale.

La municipalité souhaitait ainsi reconstruire la supérette sur site plutôt que d'envisager un déménagement en périphérie du bourg. L'EPFNA a donc acquis et démolit le bâtiment en 2018. Le foncier a ensuite été recédé à la Commune qui a conclu un mandat de travaux avec la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour procéder à la reconstruction de cette supérette. Parallèlement, la Commune a mobilisé des subventions pour financer son projet et a trouvé un nouvel exploitant, convaincu du potentiel offert par cet équipement parfaitement adapté à son activité.



Accompagnement complet
2 ans
Coût pour la collectivité
356 265 € HT
(déduction faite des subventions) obtenues

LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROJET FONCIER



Contacts

Louis ANDRÉO
 directeur territorial Deux-Sèvres
 06 22 70 28 15
louis.andreo@epfna.fr

Valentin LAVIALLE
 chef de projets
 06 28 11 37 80
valentin.lavialle@epfna.fr

L'INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DE VOS PROJETS EN DEUX-SÈVRES

4 – Ingénierie en appui aux collectivités locales

► **Marché à Bons de commande de l'ANCT**

Un courrier d'information à l'ensemble des communes et EPCI du département le 13 avril.

Gratuité pour les communes de moins de 3 500 habitants et EPCI de moins de 15 000 habitants. Contribution commune ou EPCI dans les autres cas.

Pas de maîtrise d'oeuvre

Pas d'intervention si ingénierie locale disponible

Thématiques : définition de projets de territoires, association des citoyens, mobilité, tourisme, offre culturelle, accès aux équipements, à la santé, au numérique ou les transitions énergétique ou écologique.

4 – Ingénierie en appui aux collectivités locales

► **Marché à bons de commande de l'ANCT (suite)**

19 demandes d'appui reçues à ce jour par le préfet, orientées vers l'ingénierie locale ou l'ANCT.

Une réunion de cadrage organisée avant le début de la prestation et la signature d'une convention financière.

Les conventions signées à ce jour entre l'ANCT et les collectivités correspondent à près de 150 000 €.

Prises en charge majoritairement à 100 %, ces études bénéficient à :

- **PETR de Gâtine** : appui pour le CRTE (prise en charge à 100 %)
- **Bressuire** : évaluation ACV (100%) - étude de circulation (50 %)
- **La Mothe Saint-Héray** : reconquête d'une friche urbaine (100 %)
- **Sainte-Néomaye** : projet d'habitat partagé (100 %)

4 – Ingénierie en appui aux collectivités locales

► **Marché à bons de commande de l'ANCT (suite)**

D'autres conventions sont en cours de rédaction ou de signature :

- **Echiré** (étude de déplacement doux)
- **Aubigny** (reprise d'une structure équestre)
- **Saint-Gelais** (étude patrimoniale)

Et 2 demandes font l'objet d'échanges avec les collectivités pour cadrer le besoin

- **Azay-le-Brûlé**
- **Nueil-les-Aubiers**

4 – Ingénierie en appui aux collectivités locales

► Ingénierie externe (suite et fin)

Autres études prises en charge à 100 %

- **Saint-Pardoux-Soutiers** (étude CEREMA sur les déplacements doux)
- **Magné** (étude ADEME de définition d'une stratégie immobilière de rénovation énergétique des bâtiments communaux)
- **CC Thouarsais** (appui du CEREMA pour le CRTE)
- **CA Bocage Bressuirais** (appui de l'ADEME)
- 103 communes des Deux-Sèvres (Programme national ponts du CEREMA - diagnostic des ouvrages hydrauliques ou murs de soutènement de voirie).

Conclusion
